



# AFFAIRES SOCIALES

## Port-Louis Pour Tous

### Social et Solidarités

En lien avec les associations caritatives : le Secours Populaire et les Restos du Coeur, mais également le Centre Médico-Social.

Le **Guichet Unique** doit être mieux utilisé comme «point d'appel» pour les personnes en difficulté.

Pour ce faire il convient de recenser les personnes les plus vulnérables, d'en assurer la mise à jour et de mettre à leur disposition le n° d'appel du G.U.. Et inversement de pouvoir joindre ces résidents en cas d'alerte.

Nos aînés qu'ils vivent seuls ou en couple s'isolent parfois de l'activité municipale. Pour pallier cet état de fait, nous organiserons une ou deux réunions chaque mois où seront mis à disposition des jeux de société, pour ceux qui le souhaitent. Cette initiative permettra de renforcer le lien social entre « anciens » et de les éloigner de l'isolement.

Le ramassage mensuel des « **encombrants** » est à étudier en se rapprochant de Lorient Agglomération.

**Jardins partagés** : les parcelles mises à disposition de la population, sont très appréciées et largement utilisées. Son organisation sera confiée au service social de la mairie pour une efficacité optimum, sous la responsabilité de l'élu en charge.

S'il est judicieux d'avoir confié la gestion de nos aires de Camping-Car à un prestataire, **notre Camping ouvert du 15 juin au 31 août doit rester «Municipal»**. En effet, le côté « familial » de notre camping est très prisé par les touristes. L'accueil assuré par du personnel municipal est un atout supplémentaire pour sa notoriété. Pour en renforcer la fréquentation un système de réservation via le Site de la mairie sera à mettre en place.

En résumé, concernant les affaires sociales :

**Renforcer l'action sociale et veiller au bien-être de nos aînés et des personnes en difficulté sur notre commune. Le CCAS sera le fer de lance de nos actions. Nous renforcerons les solidarités avec notamment nos associations caritatives très implantées sur notre commune. Nous serons attentifs à une juste répartition des logements sociaux.**